



# SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du Comité Syndical  
du 21 février 2014*

## Réunion du Comité Syndical du 21 février 2014



Le Comité Syndical s'est réuni le vendredi 21 février 2014, à 14 Heures 30, Salon d'Honneur de la Mairie d'Abbeville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE en début de séance.

Ce dernier à du s'absenter et a donné la présidence du Comité Syndical à Monsieur Claude JACOB, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

### ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

#### Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE (en début de séance)
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Reynald BOULENGER
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Bernard BLOUIN
- Monsieur Marc VOLANT
- Madame Marthe SUEUR

Membres suppléants

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Jacky TISON

### Participaient également à cette réunion :

- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Thierry BIZET

- Monsieur Régis DELANNOY
- Madame Valérie MONFLIER
- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur Frédéric LEONARDI

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Madame Catherine QUIGNON LE TYRAN
- Monsieur Daniel DESTRUEL
- Monsieur René LOGON
- Monsieur Francis LEC
- Monsieur Dominique PROYART

Représentants des Communes

- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Jean-Louis WADOUX
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur François BIZET

Autre(s) personnalité(s)

- Monsieur Gérard BORDE, Directeur Général des Services – Conseil général de la Somme

**RELEVÉ DE DECISION**

**1. Débat d'Orientations Budgétaires 2014 (document transmis par voie électronique)**

*Les membres du Comité Syndical on débattu sur les Orientations Budgétaires 2014.*

*Monsieur JACOB introduit le Débat d'Orientations Budgétaires 2014.*

*Monsieur DESANLIS et Madame SCHAUNER présentent la partie aménagement – environnement.*

*Monsieur Alain HENOCQUE présente la partie Ressources Humaines.*

*Madame Geneviève DOMITILE présente la partie Finances.*

*Réflexions sur les orientations budgétaires 2014 :*

*Monsieur VOLANT insiste sur le volet financier des opérations et se demande comment financièrement elles vont être réalisables. Il indique que s'ajoute à cela l'aménagement du Grand Site. Il se demande si on doit continuer le projet de la maison de la Baie de Somme ?*

*Monsieur JACOB partage son sentiment sur un choix des opérations qui doit être fait.*

*Monsieur TISON ajoute que le Syndicat Mixte lance plein d'opérations mais qu'il ne sait pas comment elles vont être financées ?*

*Monsieur VOLANT pose la question du remplacement de Magalie FROSSARD. Madame CRUBLET indique qu'un recrutement à temps non complet est en cours et que Monsieur Pierre DE LIMERVILLE a repris les dossiers de Madame FROSSARD. Monsieur DE LIMERVILLE répond que cette affirmation est fausse. En effet, au regard de la masse de travail qu'il lui incombe, étant seul au service juridique, avec une personne à 80 % aux marchés publics Syndicat Mixte et une personne à temps non complet 3/5 jours aux marchés publics Destination Baie de Somme, il ne lui est pas possible de reprendre les dossiers de son ancienne assistante. Il se réjouit du recrutement d'un(e) assistant(e) juridique mais insiste sur la difficulté de trouver une personne à temps non complet et pour une durée de douze mois.*

*Monsieur MAQUET rappelle tout de même que la Chambre Régionale des Comptes a indiqué qu'il y avait eu en six ans plus de 23 % d'augmentation de la masse salariale.*

*Monsieur VOLANT demande si les gens sont au bon endroit dans les services.*

*Monsieur MAQUET demande s'il est raisonnable de déménager au regard du manque de financements publics.*

*En ce qui concerne la commission Finances, Monsieur MAQUET note l'absence de beaucoup de Conseillers Généraux.*

*Monsieur JACOB répond que Monsieur BUISINE et Monsieur MANABLE sont absents en raison de la venue du Ministre Monsieur REPENTIN en Picardie. Monsieur MAQUET s'inquiète pour les finances du Syndicat Mixte et plus particulièrement pour ceux de la régie. Comment va faire le Syndicat Mixte pour combler le déficit de la régie ?*

*Cependant, il indique que le Syndicat Mixte pilote le PAPI et que cela est extrêmement important pour le devenir de la Côte Picarde.*

*Monsieur HAUSSOULIER reprend les propos de Monsieur MAQUET, il s'inquiète également du devenir de l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu, il reste persuadé que celui-ci ne peut pas que perdre de l'argent, alors qu'il y a du potentiel pour réussir à gérer correctement cet équipement. Pour lui, il faut sortir de cette situation !*

## **SERVICE JURIDIQUE**

### **2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 3 février 2014**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 3 février 2014.*

*Monsieur MAQUET demande que soit modifié dans le compte-rendu – rapport n° 16 : « il renouvelle son soutien à Monsieur BUISINE » par « il renouvelle son soutien à Monsieur BUISINE sur ce sujet »*

### **3. Rapport d'Information - Marché d'assurances pour le Syndicat Mixte et Destination Baie de Somme**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en date du 28 novembre 2013 et a procédé aux attributions suivantes :

#### **- Attribution à AXA France IARD, 313 Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre des lots suivants :**

- Lot 1 Assurance automobile - Estimation du montant du marché : 24 750,85 € HT
- Lot 2 Responsabilité Civile - Estimation du montant du marché : 19 000 € HT
- Lot 3 Multirisque Professionnelle Sites du Syndicat Mixte - Estimation du montant du marché : 7 653 € HT
- Lot 4 Multirisque Professionnelle Sites Destination Baie de Somme - Estimation du montant du marché : 58 011 € HT
- Lot 6 Bris de machine - Estimation du montant du marché : 12 330,83 € HT
- Lot 7 Dommages objets divers - Estimation du montant du marché : 641,17 € HT
- Lot 8 Assurances diverses (multirisque exposition, multirisque informatique, assistance aux personnes) - Estimation du montant du marché : 2 766,30 € HT

#### **- Attribution à CAP MARINE, 8 Espace leader, Rue Gustave Eiffel, 75235 Bois Guillaume du lot suivant :**

- Lot 9 Bateau Baliseur « Somme II » - Estimation du montant du marché : 13 128 € HT

Le lot 5 : multirisque habitation a été déclaré infructueux en raison du prix trop élevé de l'offre réceptionnée. En conséquence, un avenant a prolongé l'exécution de ce lot pour une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce lot sera relancé prochainement en procédure adaptée conformément aux articles 27 III 1°, 28 et 59 III 2° du Code des Marchés Publics.

Le rapport d'analyse a été consultable en séance.

*Le Comité Syndical a bien pris acte, à l'unanimité, de cette information.*

#### **4. Rapport d'Information - Marché d'impression sur tout support et de livraison pour le Syndicat Mixte et Destination Baie de Somme**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en date du 9 décembre 2013 et a retenu trois attributaires :

- SAS Imprimerie CHAMPAGNAC, ZI de Sistrières, 5 rue Félix Daguerre, 15000 AURILLAC,
- Imprimerie de la CENTRALE, Rue des Colibris, Parc d'activités Les Oiseaux, 62302 LENS,
- Imprimerie YVERT IMPAM, 36/38 Rue Salvador Allende, 60000 BEAUVAIS.

Le montant prévisionnel du marché est estimé à 50 000 € HT par année.

Le rapport d'analyse a été consultable en séance.

*Le Comité Syndical a bien pris acte, à l'unanimité, de cette information.*

#### **SERVICE FINANCES**

#### **5. Association du Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Saint-Riquier- Baie de Somme - Cotisation 2014**

Dans le cadre de son adhésion à l'Association du Centre Culturel de Rencontre – Abbaye de Saint-Riquier- Baie de Somme, le Syndicat Mixte doit procéder au paiement du montant de la cotisation, pour 2014, qui s'élève à 100 €.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder au mandatement de la somme de 100 €, au titre de l'adhésion du Syndicat Mixte pour 2014, à l'Association du Centre Culturel de Rencontre – Abbaye de Saint-Riquier Baie de Somme.*

#### **6. Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondations (C.E.P.R.I.) - Cotisation 2014**

Le Syndicat Mixte a été sollicité par le CEPRI, pour le versement de la cotisation 2014, d'un montant de 2 000 €.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager la somme de 2 000 € correspondant au paiement de la cotisation relative à l'adhésion du Syndicat Mixte au Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondations pour l'année 2014.*

## SERVICE AMENAGEMENT

### **7. Cayeux-sur-Mer - Aménagement d'une aire d'accueil et de stationnement sur le site de l'ancien Camping Municipal rue Dumont d'Urville - Reconfiguration de la rue Dumont d'Urville - Maîtrise d'œuvre et dossiers réglementaires - Avenant n° 2 au marché**

Par délibération en date du 8 juillet 2013, le Comité Syndical a retenu, à l'unanimité, le groupement A7 Aménagement (Mandataire), Folius Ecopaysage et Environnement Qualité Service pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et l'établissement des dossiers réglementaires dans le cadre de cette opération, pour un montant global de 67 637,50 € HT, soit 80 894,45 € TTC.

Par délibération en date du 9 décembre 2013, et préalablement à l'organisation du Comité de Pilotage n°1, le Comité Syndical a délibéré favorablement sur la passation d'un avenant n°1 au marché, en vue de disposer d'une analyse fine du cadre réglementaire inhérent au site et au programme de l'opération. Le montant de cet avenant s'élevait à 1 800 € HT, soit 2 152,80 € TTC, ce qui représente une augmentation du montant de la rémunération de 2,66 %, par rapport au marché initial.

Ces prestations complémentaires sont chiffrées comme suit :

|  |                   |
|--|-------------------|
| - campagnes de mesures acoustiques (3 points) :    | 500 € HT          |
| - campagne de mesures de perméabilité (3 points) : | 500 € HT          |
| - expertise écologique complémentaire :            |                   |
| ▪ Une sortie avifaune en plus                      |                   |
| ▪ Une sortie batracien en plus                     |                   |
| ▪ Une sortie entomofaune                           |                   |
| ▪ Une sortie flore en plus                         |                   |
| ▪ Dépouillement des résultats, interprétation      | <u>2 300 € HT</u> |
|  | 3 300 € HT.       |

Pour mettre en œuvre ces prestations complémentaires, il est nécessaire d'élaborer un avenant n° 2 au contrat.

Cet avenant s'élève donc à **3 300 € HT, soit 3 960 € TTC** ce qui représente une augmentation de la rémunération initiale de **4,87 %**, et, si l'on intègre l'avenant n°1, une augmentation globale du contrat de 7,54 %.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 relatif à la Maîtrise d'œuvre et dossiers réglementaires de la rue Dumont d'Urville, et a autorisé le Président à le signer, ainsi qu'à délivrer l'Ordre de Service correspondant.*

### **8. Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel - Signature d'un acte de vente avec la SCI Etang Médard**

Par délibération en date du 28 octobre 2014, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la promesse de vente avec la SCI Etang Médard et a autorisé le Président à la signer.

La promesse de vente sera signée le 24 février 2014. Elle porte sur l'acquisition de la parcelle A section n° 1680 pour une contenance totale 39 a 89 ca sise au Hourdel, commune de Cayeux-sur-Mer.

Le prix de vente est fixé à 65 000 € net vendeur.

La transaction peut désormais être régularisée par Maître Billard Fréville, Notaire à Saint-Valery-sur-Somme.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'acte de vente avec la SCI Etang Médard, et a autorisé le Président à la signer, ainsi qu'à engager l'ensemble des frais notariés.*

### **9. Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel - Signature d'un acte de vente avec les Consorts Pochet**

Par délibération en date du 28 octobre 2013, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver la promesse de vente avec les consorts POCHE, et a autorisé le Président à la signer.

La promesse de vente a été signée le 7 février 2014. Elle porte sur l'acquisition de la parcelle A 915, pour une contenance de 1a 83ca sise le Hourdel, commune de Cayeux-sur-Mer.

Le prix de vente est fixé à 3 020 € net vendeur.

La transaction peut désormais être régularisée par Maître Brisse, Notaire à Rue.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'acte de vente avec les consorts POCHE, et a autorisé le Président à le signer, ainsi qu'à engager l'ensemble des frais notariés.*

### **10. Avenant n° 3 au marché 2 : Rechargement en galets de la plage de Cayeux-sur-Mer**

Un marché à bons de commande lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, a été attribué en date du 8 juillet 2013 à la société STPA sise à Abbeville (80).

Il a été décidé de préciser par un avenant, les prix nouveaux concernant ces prestations.

Les prix unitaires de ces nouvelles prestations sont les suivants :

| <b>N° de prix</b> | <b>Désignation</b>  | <b>U.M.</b> | <b>Quantité</b> | <b>Prix Unitaire (euros)</b> | <b>Montant H.T. (euros)</b> |
|-------------------|---|-------------|-----------------|------------------------------|-----------------------------|
| 2213              | Remise en place de la barrière existante avec modification des fixations et du système de fermeture   | Forfait     | 1               | 980                          | 980                         |
| 2214              | Fourniture et pose de clôture ganivelles hauteur 0,90m, espacement 4-5mm, fendu avec 2 fils ronce lisses et tendeur                               | ml          | 700             | 22,95                        | 16 065                      |
| 2215              | Ouverture et fermeture de tranchées pour d'une part la suppression des réseaux existants entre la voirie et l'extrémité du chemin et d'autre part | ml          | 370             | 42                           | 15 540                      |

|      |  |                |        |      |        |
|------|--|----------------|--------|------|--------|
|      | pour la mise en place d'un réseau de télécommunication (déplacement du réseau existant sur 150ml et mise en place d'un fourreau neuf avec le câble Télécom sur 220ml) Ce prix comprend la mise en place d'une chambre intermédiaire et d'une chambre en extrémité. |                |        |      |        |
| 2216 | Réalisation du modelage suivant le plan d'exécution. Ce prix comprend toutes les opérations nécessaires à la mise en conformité du site, conformément au projet d'exécution (y compris la pose et la dépose des panneaux)  | m <sup>2</sup> | 23 200 | 1,27 | 29 464 |
| 2217 | Réalisation du chemin compris l'aire de retournement, le régalage du fond de forme du chemin, le compactage de la partie centrale sur 3m, et le foisonnement sur 50cm de part et d'autre du chemin   | m <sup>2</sup> | 1 600  | 1,45 | 2 320  |

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 3 relatif au rechargement en galets de la plage de Cayeux-sur-Mer, et a autorisé le Président à le signer.*

#### **11. Signature d'une convention avec l'Association Syndicale Autorisée des Bas-Champs (ASA) et les communes de Cayeux-sur-Mer et Woignarue**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer une convention avec l'Association Syndicale Autorisée des Bas-Champs (ASA) et les communes de Cayeux-sur-Mer et Woignarue.

Or, cette convention faisait référence aux dispositions de l'article 2.4 de l'ancienne concession d'endiguage et d'utilisation des dépendances du Domaine Public Maritime.

Dans le cadre de la réalisation des 24 épis de Cayeux-sur-Mer, le Syndicat Mixte a signé, le 6 septembre 2013, une nouvelle concession avec l'Etat.

Il y a donc lieu de signer une nouvelle convention avec l'Association Syndicale Autorisée des Bas-Champs (ASA) et les communes de Cayeux-sur-Mer et Woignarue, afin de prendre en compte les nouvelles dispositions de l'article 2.4.2 de la nouvelle concession.

En effet, en vertu de l'article 2.4.2 : entretien des ouvrages : « les ouvrages de la concession sont entretenus en bon état par le concessionnaire »

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la nouvelle convention relative à la réalisation des travaux d'entretien de la digue des Bas-Champs, et a autorisé le Président à la signer.*

#### **12. Indemnisation des membres du jury de la Commission d'Appel d'Offres du Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 2**

Dans le cadre du Grand Projet Vallée de Somme, une convention de mandat a été signée entre le Conseil général de la Somme et le Syndicat Mixte.

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, le Syndicat Mixte a organisé une consultation de maîtrise d'œuvre.

Afin de respecter le tiers de maître d'œuvre nécessaire à la composition du jury, le Syndicat Mixte a désigné, outre le Directeur du CAUE 80, Monsieur VILLAIN et un paysagiste du CAUE 80 ainsi que 2 maîtres d'œuvre indépendants exerçant en activité libérale.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'indemniser chacun des maîtres d'œuvre à hauteur de 350 € HT ainsi qu'à procéder au remboursement, sur justificatifs, de leurs frais de transport sur la base du barème pratiqué par le Conseil régional de l'ordre des Architectes de Picardie.*

### **13. Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 1 - Intégration de la Clause d'Insertion par l'Activité Economique (CIAE) dans l'appel d'offres des travaux**

Par une convention de mandat en date du 22 août 2011, le Département de la Somme a délégué la maîtrise d'ouvrage du réseau des maisons de la Vallée de la Somme au Syndicat Mixte.

Par délibération en date du 07 juillet 2011, le Comité Syndical a autorisé le Président à mener les différentes missions nécessaires à la mise en œuvre de ce réseau.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la Clause d'Insertion par l'Activité Economique dans l'appel d'offres de travaux de la première phase du réseau des maisons de la Vallée de la Somme.*

## **SERVICE COMMUNICATION**

### **14. Participation des sites Destination Baie de Somme au salon Tendance Nature de Reims les 14-15 et 16 mars 2014**

Le Syndicat Mixte sera présent sur le salon pour promouvoir la destination et la démarche engagées sur l'éco tourisme.

L'an passé, les salariés de Destination Baie de Somme ont représenté la destination et ont eu de très bons retours. Le Syndicat Mixte souhaite cette année renouveler sa participation à ce salon. Le coût est de 800 € HT.

Les salariés présents seront remboursés de leurs frais d'hébergement et de repas. Le Syndicat Mixte mettra à disposition des véhicules de service pour assurer le transport des agents en co-voiturage.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la participation du Syndicat Mixte au salon Tendance Nature à Reims et a autorisé le Président à engager, sur la base de justificatifs, pour les frais de participation, et sur la base de la délibération du 18 février 2011, pour les frais d'hébergement et de repas des salariés, présents sur le salon.*

### **15. Cap Hornu : Hôtel\*\*\*&Restaurant : mise en place d'une nouvelle politique commerciale et tarifaire**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, le Comité Syndical a approuvé les tarifs relatifs à la nouvelle politique commerciale du Cap Hornu.

En effet, l'activité hôtelière évolue et le développement des réservations via Internet change le comportement des clients. Le Syndicat Mixte souhaite, cette année, pouvoir continuer à

bénéficier d'une souplesse par rapport à sa politique tarifaire et prendre en compte les attentes et les habitudes des nouveaux consommateurs.

Au regard des faibles prévisions de réservations et afin de continuer à assurer le redressement de l'activité hôtelière du Cap Hornu, le Syndicat Mixte souhaite mettre en place rapidement la technique de « revenue management » pour ses chambres d'hôtel.

Le « revenue management » est une technique de management et de marketing qui vise à optimiser l'activité en jouant sur les prix, les capacités (chambres) et la demande. Cette technique dont les compagnies de transport ont été les premières à la développer, est aujourd'hui utilisée par toutes les enseignes hôtelières (groupes et indépendants). C'est désormais un vecteur sur lequel de nombreux acteurs économiques fondent leur communication. C'est un moyen d'influencer le comportement des clients avec l'objectif de générer de l'activité pour l'hôtel et les clients.

Le « revenue management » repose sur le principe de flexibilité des tarifs selon 3 critères :

- **L'élasticité des prix** : un changement de prix entraîne un changement de la demande. Ainsi, le gain en volume compense la perte de prix moyen,
- **La lisibilité des tarifs** : clarté de la tarification vis-à-vis des clients,
- **L'étanchéité des tarifs** : mettre en place des « barrières » en fonction de la cible clientèle. Par exemple, un séminaire ne pourra pas bénéficier d'un prix d'appel prévu pour la clientèle individuelle de loisirs.

De plus, il doit permettre de faire varier le tarif des chambres sur des périodes traditionnellement de plus faible activité, en fonction de la période pendant laquelle la réservation est prise. Plus la réservation est faite longtemps à l'avance, plus la remise accordée est importante.

Par ailleurs, pour permettre d'obtenir un taux de remplissage plus important, deux nouvelles périodes de réductions sont accordées au moins 3 semaines avant la venue et la dernière semaine si les conditions météorologiques ne sont pas favorables.

C'est pourquoi, le Syndicat Mixte souhaite continuer à mettre en place, comme l'année précédente, une nouvelle politique commerciale et tarifaire.

| Régime | Adultes | Rack     | ≥ J-7    | ≥ J-15   | ≥ J-30   | ≥ J-60 |
|--------|---------|----------|----------|----------|----------|--------|
| B&B    | 1       | 94,00 €  | 94,00 €  | 94,00 €  | 94,00 €  | 86 €   |
|        | 2       | 103,00 € | 103,00 € | 103,00 € | 103,00 € | 95 €   |
|        | 3       | 132,00 € | 132,00 € | 132,00 € | 132,00 € | 122 €  |
| DP     | 1       | 117,00 € | 117,00 € | 117,00 € | 117,00 € | 108 €  |
|        | 2       | 149,00 € | 149,00 € | 149,00 € | 149,00 € | 141 €  |
|        | 3       | 201,00 € | 201,00 € | 201,00 € | 201,00 € | 190 €  |
| B&B    | 1       | 119,00 € | 119,00 € | 119,00 € | 119,00 € | 108 €  |
|        | 2       | 129,00 € | 129,00 € | 129,00 € | 129,00 € | 118 €  |
|        | 3       | 158,00 € | 158,00 € | 158,00 € | 158,00 € | 145 €  |
|        | 4       | 186,00 € | 186,00 € | 186,00 € | 186,00 € | 171 €  |
| DP     | 1       | 142,00 € | 142,00 € | 142,00 € | 142,00 € | 131 €  |
|        | 2       | 175,00 € | 175,00 € | 175,00 € | 175,00 € | 164 €  |
|        | 3       | 227,00 € | 227,00 € | 227,00 € | 227,00 € | 214 €  |
|        | 4       | 278,00 € | 278,00 € | 278,00 € | 278,00 € | 263 €  |
| B&B    | 1       | 94,00 €  | 94,00 €  | 86 €     | 77 €     | 77 €   |
|        | 2       | 103,00 € | 103,00 € | 95 €     | 86 €     | 86 €   |
|        | 3       | 132,00 € | 132,00 € | 122 €    | 112 €    | 112 €  |
| DP     | 1       | 117,00 € | 117,00 € | 108 €    | 100 €    | 100 €  |
|        | 2       | 149,00 € | 149,00 € | 140 €    | 132 €    | 132 €  |
|        | 3       | 201,00 € | 201,00 € | 190 €    | 180 €    | 180 €  |
| B&B    | 1       | 119,00 € | 119,00 € | 108 €    | 97 €     | 97 €   |
|        | 2       | 129,00 € | 129,00 € | 118 €    | 107 €    | 107 €  |
|        | 3       | 158,00 € | 158,00 € | 145 €    | 133 €    | 133 €  |
|        | 4       | 186,00 € | 186,00 € | 171 €    | 157 €    | 157 €  |
| DP     | 1       | 142,00 € | 142,00 € | 131 €    | 120 €    | 120 €  |
|        | 2       | 175,00 € | 175,00 € | 164 €    | 152 €    | 152 €  |
|        | 3       | 227,00 € | 227,00 € | 214 €    | 200 €    | 200 €  |
|        | 4       | 278,00 € | 278,00 € | 263 €    | 247 €    | 247 €  |
| B&B    | 1       | 94,00 €  | 86 €     | 77 €     | 69 €     | 69 €   |
|        | 2       | 103,00 € | 95 €     | 86 €     | 78 €     | 78 €   |
|        | 3       | 132,00 € | 122 €    | 112 €    | 102 €    | 102 €  |
| DP     | 1       | 117,00 € | 108 €    | 100 €    | 91 €     | 91 €   |
|        | 2       | 149,00 € | 140 €    | 132 €    | 123 €    | 123 €  |
|        | 3       | 201,00 € | 190 €    | 180 €    | 169 €    | 169 €  |
| B&B    | 1       | 119,00 € | 108 €    | 97 €     | 86 €     | 86 €   |
|        | 2       | 129,00 € | 118 €    | 107 €    | 96 €     | 96 €   |
|        | 3       | 158,00 € | 145 €    | 133 €    | 120 €    | 120 €  |
|        | 4       | 186,00 € | 171 €    | 157 €    | 142 €    | 142 €  |
| DP     | 1       | 142,00 € | 131 €    | 120 €    | 109 €    | 109 €  |
|        | 2       | 175,00 € | 164 €    | 152 €    | 141 €    | 141 €  |
|        | 3       | 227,00 € | 214 €    | 200 €    | 187 €    | 187 €  |
|        | 4       | 278,00 € | 263 €    | 247 €    | 232 €    | 232 €  |
| B&B    | 1       | 83,00 €  | 76 €     | 68 €     | 61 €     | 47 €   |
|        | 2       | 93,00 €  | 86 €     | 78 €     | 71 €     | 57 €   |
|        | 3       | 121,00 € | 112 €    | 103 €    | 94 €     | 76 €   |
| DP     | 1       | 103,00 € | 96 €     | 89 €     | 81 €     | 67 €   |
|        | 2       | 139,00 € | 131 €    | 124 €    | 116 €    | 101 €  |
|        | 3       | 190,00 € | 180 €    | 171 €    | 161 €    | 142 €  |
| B&B    | 1       | 107,00 € | 97 €     | 88 €     | 78 €     | 59 €   |
|        | 2       | 118,00 € | 108 €    | 98 €     | 89 €     | 69 €   |
|        | 3       | 146,00 € | 134 €    | 123 €    | 111 €    | 88 €   |
|        | 4       | 174,00 € | 161 €    | 147 €    | 134 €    | 107 €  |
| DP     | 1       | 130,00 € | 120 €    | 110 €    | 100 €    | 81 €   |
|        | 2       | 164,00 € | 154 €    | 144 €    | 134 €    | 113 €  |
|        | 3       | 215,00 € | 203 €    | 191 €    | 179 €    | 154 €  |
|        | 4       | 266,00 € | 252 €    | 238 €    | 224 €    | 195 €  |

**Répartition des tarifs**  
Chambre double standard B&B

|                     |         |              |         |
|---------------------|---------|--------------|---------|
| Tarif normal (Rack) | 103 €   | Tarif remisé | 95 €    |
| Hébergement         | 82,60 € | Héb. -10%    | 74,60 € |
| Petit Déjeuners X 2 | 20,40 € | PDJ X 2      | 20,40 € |

Chambre double standard Demi-Pension

|                     |         |              |         |
|---------------------|---------|--------------|---------|
| Tarif normal (Rack) | 149 €   | Tarif remisé | 141 €   |
| Hébergement         | 82,60 € | Héb. -10%    | 74,60 € |
| Petit Déjeuners X 2 | 20,40 € | PDJ X 2      | 20,40 € |
| Menu DP X 2         | 46,00 € | DP X 2       | 46,00 € |

| Type de chambre                     | Rack            | Tarif 1        | Tarif 2        | Tarif 3        | Tarif 4        |
|-------------------------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Double standard B&amp;B</b>      |                 |                |                |                |                |
| <b>Période Rouge, Orange, Bleue</b> | <b>103,00 €</b> | <b>94,74 €</b> | <b>86,48 €</b> | <b>78,22 €</b> |                |
| Hébergement                         | 82,60 €         | 74,34 €        | 66,08 €        | 57,82 €        |                |
| PDJ x 2                             | 20,40 €         | 20,40 €        | 20,40 €        | 20,40 €        |                |
| <b>Période Verte</b>                | <b>93,00 €</b>  | <b>85,74 €</b> | <b>78,48 €</b> | <b>71,22 €</b> | <b>56,70 €</b> |
| Hébergement                         | 72,60 €         | 65,34 €        | 58,08 €        | 50,82 €        | 36,30 €        |
| PDJ x 2                             | 20,40 €         | 20,40 €        | 20,40 €        | 20,40 €        | 20,40 €        |

## 2014



- A partir de 57€ la nuit en B&B (base chambre double standard) Rack Basse saison ≤ J-7
- A partir de 78€ Rack ≤ J-7
- A partir de 86€ Rack ≤ J-15
- A partir de 95€ Rack ≤ J-60
- Jours fériés
- Rack = Tarif normal
- Fermeture

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 19 voix pour et 2 abstentions (Mr LOTTIN, 2 voix) d'approuver les tarifs pour l'année 2014 relatifs à la nouvelle politique commerciale du Cap Hornu.*

*Monsieur LOTTIN s'abstient. Il souhaite que l'on soit plus attentifs sur la gestion du Cap Hornu ainsi que sur son devenir. Il indique que ce type de rapport devrait être étudié préalablement entre élus avant d'être présenté directement au Comité Syndical.*

**16. Marché de maîtrise d'œuvre pour un aménagement des espaces publics du front de mer (évolutifs et réversibles) en lien avec l'érosion littorale, et d'un centre bourg  
Autorisation de signature anticipée - Liste des candidats admis à présenter une offre**

Par délibération en date du 8 juillet 2013, le Comité Syndical a délibéré favorablement sur le plan de financement des études pré-opérationnelles complémentaires pour le projet de développement communal Ault/Onival.

Par délibération en date du 3 février 2014, le Comité Syndical a approuvé la composition du jury relative à la procédure de maîtrise d'oeuvre pour le projet de développement communal Ault/Onival.

Une consultation de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement des espaces publics du front de mer (évolutifs et réversibles) en lien avec l'érosion littorale, et le centre bourg d'Ault a été lancée selon la procédure de l'appel d'offres restreint avec jury en application des articles 60 à 64 et 74 III 4° b) du Code des Marchés Publics.

Le montant prévisionnel des travaux est de 5 000 000 € HT, valeur février 2014 (hors travaux de réorganisation des réseaux).

*Afin de ne pas retarder le déroulement de la procédure et en raison de la période électorale de mars 2014, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président, à signer, par anticipation, la liste des candidats autorisés à présenter une offre.*